

SSAC – Coopération universitaire Sud-Sud

Plateforme de partage de connaissances pour les universités africaines dans le secteur des transports

Appel à communications comparatives pour des chercheurs en début de carrière

Technologies pour le secteur du transport artisanal collectif dans les villes d'Afrique

En bref : Le SSATP, avec le soutien du PPIAF, invite des équipes de chercheurs en début de carrière en Afrique subsaharienne à proposer des communications qui identifient et discutent des technologies numériques et physiques qui peuvent soutenir l'amélioration et l'intégration des opérations de transport artisanal collectif, dans le but ultime de renforcer la résilience climatique, la durabilité et la participation du secteur privé dans ce secteur. Le SSATP fournira un soutien financier aux équipes sélectionnées pour entreprendre leurs recherches, participer à des visites d'échange de recherches, préparer leurs articles et diffuser leurs résultats lors d'un atelier international.

À propos du SSATP et du PPIAF

Le [Programme de politiques de transport en Afrique \(SSATP\)](#) est un partenariat international visant à faciliter l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités connexes dans le secteur des transports en Afrique. Il s'agit d'un partenariat entre 42 pays africains, huit communautés économiques régionales, la Commission de l'Union africaine et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Ses partenaires financiers sont la Commission de l'Union européenne, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), la Banque africaine de développement (BAD) et la Banque mondiale, cette dernière hébergeant également le SSATP.

Le [Fonds de conseil en infrastructure publique-privée \(PPIAF\)](#) aide les gouvernements des pays en développement à renforcer les politiques, les réglementations et les institutions qui favorisent la mise en place d'infrastructures durables avec la participation du secteur privé. Dans le cadre de ces efforts, le PPIAF promeut le transfert de connaissances en tirant des leçons tout en finançant la recherche et les outils disponibles sur sa plateforme de connaissances, [le Global Infrastructure Hub, renforce la](#) capacité d'étendre la fourniture d'infrastructures et aide les entités infranationales à accéder au financement sans garanties souveraines. Le PPIAF est soutenu par des donateurs et administré par la Banque mondiale.

Contexte du SSAC

Compte tenu de l'ampleur des problèmes de mobilité urbaine dans les villes africaines et de leurs taux de croissance prévus dans les décennies à venir, le continent aura besoin d'un nombre croissant de professionnels du transport bien formés. Les universités du continent doivent également développer leurs capacités d'enseignement et de recherche dans ce domaine, ce qui pourrait à son tour contribuer à la formation de ces professionnels du transport.

À cette fin, en 2018, le SSATP avec le World Resources Institute (WRI) et la World Conference on Transport Research Society (WCTRS) ont conclu un protocole d'accord (MoU) avec les institutions suivantes :

- Université de Nairobi (Kenya)
- Université de Dar es Salaam (Tanzanie)
- Université de Johannesburg (Afrique du Sud)

- Ecole Polytechnique de Thiès (Sénégal)
- Ecole Multinationale des Télécommunications (Sénégal)
- Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)
- Institut de technologie d'Addis-Abeba (Éthiopie)
- Université des sciences et de la technologie Kwame Nkrumah (Ghana)
- Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (Cameroun)

Le SSATP a obtenu un financement du PPIAF pour traduire les principes du MoU de 2018 en activités concrètes, en mettant l'accent sur l'augmentation ou l'amélioration de la participation et des investissements du secteur privé pour relever les défis de la mobilité urbaine dans la région de l'Afrique subsaharienne (ASS). Un élément clé de ces activités est cet appel à communication comparative et au renforcement des capacités et à la diffusion connexes.

1. Appel à communications comparatives du SSAC

Dans le cadre du programme SSAC, le SSATP invite de petites équipes de chercheurs en début de carrière basés dans des universités ou des instituts de recherche d'Afrique subsaharienne à préparer des articles de recherche comparative en anglais, en français ou en portugais. Le SSATP fournira un soutien financier aux équipes sélectionnées pour entreprendre la recherche, participer à des visites d'échange de recherches, préparer leurs articles et diffuser leurs résultats.

La recherche et les articles qui en découlent devraient **identifier les technologies qui peuvent soutenir l'amélioration et l'intégration du transport artisanal collectif (TAC) dans différentes villes d'ASS**. Il peut s'agir de toutes les technologies physiques ou numériques qui peuvent contribuer à l'amélioration et à l'intégration du TAC dans le cadre des trois groupes thématiques suivants :

1. Technologies relatives à la motorisation des véhicules et des systèmes énergétiques connexes qui favorisent **la décarbonation** (par exemple : batteries ; approvisionnement en énergie renouvelable ; conversions aux véhicules électriques ; ...)
2. Technologies **de sécurité routière, des véhicules et/ou des passagers** (par exemple : équipements de sécurité des véhicules ; systèmes de surveillance des conducteurs ; systèmes d'inspection des véhicules ; ...)
3. Technologies **de gestion des opérations et/ou des systèmes d'information** (par exemple : suivi des véhicules ; gestion des recettes/tarifs/coûts ; information des passagers ; ...)

Les communications peuvent porter sur l'un ou plusieurs des trois groupes thématiques ci-dessus. Quel que soit le groupe ci-dessus qui est abordé, les documents devraient également donner un aperçu **des questions transversales** suivantes :

- Quelles sont les incidences positives et négatives des technologies identifiées sur l'efficacité technique, financière, opérationnelle et institutionnelle du secteur TAC ?
- La mesure dans laquelle les technologies identifiées apportent des contributions positives à la décarbonation, et les moyens de les atteindre, la sécurité des routes, des véhicules et des passagers ; et/ou les systèmes de gestion et d'information.
- Les avantages directs ou indirects des technologies identifiées pour les passagers actuels et potentiels du TAC.
- Quel rôle les acteurs du secteur privé peuvent-ils jouer pour rendre les technologies identifiées disponibles localement à grande échelle, par le biais du développement local, de la production locale, de l'importation et/ou d'autres moyens, et qui sont ces acteurs ?
- Quel rôle les acteurs des secteurs privé et public, ainsi que ceux d'autres secteurs, y compris les parties prenantes directes du TAC, peuvent jouer pour garantir que les impacts et les

contributions de ces technologies se concrétisent et se maintiennent à long terme, et qui sont ces acteurs ?

- Les défis rencontrés par les acteurs du secteur privé et par les parties prenantes du secteur TAC (tels que les propriétaires, les associations, les syndicats) pour participer efficacement à la fourniture et à l'adoption des technologies identifiées.

En fonction des résultats et de la capacité des équipes de recherche à le faire, il est souhaitable (mais pas obligatoire) de donner un aperçu des questions suivantes en relation avec les thèmes et questions ci-dessus :

- Mécanismes potentiels de financement et/ou de passation de marchés pour soutenir la fourniture et l'adoption des technologies identifiées.
- Les rôles ou les contributions des organismes régionaux de coordination ou de développement (par exemple, les communautés économiques régionales), ou d'autres acteurs tels que les universités ou les ONG.
- Les défaillances du marché ou de la mise en œuvre, et les réformes politiques, juridiques ou fiscales qui seraient nécessaires pour minimiser le risque que de telles défaillances se reproduisent.

Chaque article doit restituer des **recherches menées dans au moins deux pays d'Afrique subsaharienne différents**, et inclure des discussions comparatives des technologies identifiées, des acteurs et d'autres facteurs contextuels et résultats importants dans ces pays.

Les équipes de recherche devraient être disponibles et prêtes à commencer leurs préparatifs de recherche d'ici la fin de 2024, à entreprendre leurs recherches et leurs visites d'échange de recherche au premier trimestre de 2025, et à rédiger et finaliser leurs articles au cours du deuxième trimestre de 2025. Ce calendrier est sujet à révision.

2. Composition de l'équipe de recherche

Avec l'appel actuel, le SSATP invite à la formation d'équipes de chercheurs en début de carrière, dans l'attente que chaque équipe produise un article de recherche. Une équipe doit répondre aux critères suivants :

- Chaque équipe doit être composée de trois ou quatre membres.
- Chaque équipe doit comprendre au moins une femme.
- Tous les membres de l'équipe doivent être inscrits à un diplôme de troisième cycle (master ou doctorat) dans une université ou un institut de recherche en Afrique subsaharienne, ou être dans les cinq ans suivant l'obtention de leur diplôme.
- Au moins la moitié de l'équipe doit être inscrite à un doctorat ou être récemment diplômée d'un doctorat.
- Les équipes doivent être pluridisciplinaires, c'est-à-dire que chaque équipe doit inclure des chercheurs de différentes disciplines académiques ; la préférence sera accordée aux équipes qui comprennent au moins un membre issu des sciences sociales.
- Les équipes doivent inclure des personnes affiliées à au moins deux universités différentes dans deux pays d'Afrique subsaharienne différents.
- Tous les membres de l'équipe doivent être basés en ASS.
- Chaque équipe doit désigner un chef d'équipe, qui doit être inscrit en doctorat ou avoir obtenu son doctorat depuis moins de cinq ans.

Les affiliations académiques doivent être avec une université ou un établissement de recherche situé en ASS, et tous les membres de l'équipe doivent être basés en ASS. Il n'est pas nécessaire que les équipes ou les individus soient affiliés à l'une des institutions partenaires du MoU énumérées ci-dessus.

Les professeurs des institutions mentionnées ci-dessus qui sont impliquées dans le protocole d'accord peuvent être contactés pour aider à la formation d'équipes ou donner des conseils de haut niveau. Les équipes peuvent également s'adresser à des universitaires chevronnés de leur propre établissement ou d'un autre établissement pour les conseiller dans la planification de leurs équipes, leurs recherches et leurs rédactions. Cependant, la recherche et la rédaction doivent être entreprises par les membres de l'équipe eux-mêmes et dans le cadre d'un effort d'équipe. La paternité et la responsabilité du projet incomberont aux membres de l'équipe, et non à ces conseillers principaux.

Les équipes sont **fortement encouragées à collaborer avec des personnes des secteurs public et privé**. Dans de tels cas, la participation de ces collaborateurs non universitaires devrait s'ajouter aux membres de l'équipe universitaire, mais ne peut pas les remplacer, et leur participation ne sera pas rémunérée par le SSATP.

3. Exigences de candidature

Le SSATP invite les équipes de recherche qui répondent aux critères ci-dessus à soumettre un résumé (abstract) en anglais, en français ou en portugais qui décrit le document de recherche qu'elles proposent. Le résumé doit contenir les éléments suivants :

- Un titre de projet concis.
- Le nom de chaque membre de l'équipe, y compris pour chacun son adresse e-mail, son affiliation institutionnelle (y compris son département, son centre ou son unité de recherche au sein de cette institution), ainsi que la ville et le pays dans lesquels ils sont basés.
- Une indication de l'un des membres de l'équipe répertorié qui sera le chef de projet, et un numéro de téléphone pour cette personne au format de numérotation internationale.
- Le contexte et la motivation de la recherche, y compris un énoncé clair du problème, du contexte, des villes/pays cibles et des principaux défis que le document entend aborder.
- Les objectifs du document, avec une indication claire du ou des groupes thématiques (définis à la section 1 du présent document) ainsi que des acteurs des secteurs privé et public qui seront ciblés.
- La méthode de recherche proposée, qui indique comment les acteurs ciblés seront impliqués dans le processus de recherche, par exemple par le biais d'entretiens, de groupes de discussion ou d'autres moyens.

Le résumé doit : tenir sur une page A4 ; être d'une longueur maximale de 500 mots ; être rédigé dans une police standard d'une taille minimale de 11 points ; et avoir des marges de page d'au moins 2,5 cm.

Chaque membre de l'équipe doit également préparer un CV récapitulatif d'une longueur maximale d'une page.

Le résumé et les CV doivent être compilés dans un seul document PDF, d'une longueur totale maximale de cinq pages. Le PDF compilé doit être envoyé par e-mail à herrie@mtracs.net, avec un court e-mail d'accompagnement et le texte « SSAC : soumission » dans la ligne d'objet.

La date limite de soumission est le **lundi 2 décembre 2024 à 17h (UTC+1)**. SSATP se réserve le droit de ne pas prendre en compte les candidatures reçues après cette date ou qui sont incomplètes.

4. Processus et critères de sélection

Le SSATP convoquera un comité scientifique (CS) qui évaluera toutes les candidatures qui répondent aux critères énoncés dans cet appel. En fonction du nombre, du contenu et de la qualité des candidatures reçues, le SSATP peut, après la date limite de soumission, entrer en échange avec certaines équipes de recherche pour leur demander de réviser le contenu de leur proposition, la structure de l'équipe ou d'autres composantes de leurs candidatures afin de répondre aux objectifs et aux attentes du programme SSAC et du SSATP et du PPIAF. Cela inclut l'attention portée à la diversité géographique, thématique et d'équipe.

Le CS sélectionnera les équipes en fonction des critères suivants :

- **Pertinence par rapport aux groupes thématiques** décrits dans l'appel.
- **Rigueur méthodologique** et faisabilité de la recherche proposée.
- **Composition de l'équipe** (voir critères ci-dessus).
- **Implication d'acteurs des secteurs privé et public** dans la recherche.
- **Impact potentiel** des résultats attendus sur l'élaboration des politiques, la sécurité et la mobilité urbaine.
- **Clarté et qualité rédactionnelle** : les propositions doivent être rédigées de manière claire, exemptes d'erreurs et structurées avec des arguments cohérents et logiques.

Le SSATP prévoit que quatre à six équipes seront sélectionnées, mais peut ajuster le nombre d'équipes sélectionnées ou ne pas faire de sélection en fonction des candidatures reçues. Les équipes de recherche devront attendre une réponse du SSATP sur la décision du CS concernant leur candidature avant d'entreprendre la réalisation de leur projet de recherche.

5. Soutien financier aux équipes de recherche

Chaque membre des équipes de recherche sélectionnées recevra **un contrat de consultant rémunéré** de la SSATP/Banque mondiale pour développer son article. La rémunération sera basée sur les taux standard de la Banque mondiale et dépendra du niveau de qualification et de l'emplacement des membres de l'équipe. Les paiements seront versés aux membres de l'équipe à titre individuel, sous réserve d'une participation satisfaisante et de l'avancement de la recherche et de la rédaction de l'article. En cas de non-performance, SSATP se réserve le droit de réduire ou de ne pas verser cette rémunération.

Le SSATP fournira également un soutien aux membres de l'équipe de recherche pour entreprendre **une visite d'échange de recherche** entre leurs institutions ou leurs villes. Le but de ces échanges est de permettre aux équipes de se rencontrer en personne pour entreprendre une planification détaillée de recherches et d'articles, et/ou d'entreprendre des activités de recherche ensemble dans l'une des villes étudiées. Pour les équipes de recherche composées de quatre membres, jusqu'à trois membres peuvent être soutenus pour visiter la ville ou l'institution du quatrième membre, et pour les équipes de trois, jusqu'à deux membres peuvent être soutenus.

Le SSATP aidera également les équipes de recherche qui auront réalisé des progrès satisfaisants à participer à **un atelier international de diffusion** afin de présenter les résultats de leurs recherches (voir la section suivante).

6. Dissémination

Le SSATP organisera **un atelier international multisectoriel** au cours duquel les équipes présenteront et discuteront des résultats de leurs recherches, interagiront avec d'autres invités au-delà des frontières

sectorielles et nationales pour explorer l'application future des technologies identifiées en Afrique subsaharienne et pour stimuler les discussions sur les futures activités de collaboration potentielles. Le SSATP soutiendra la participation de toutes les équipes de recherche à cet événement, sous réserve d'une participation satisfaisante à la recherche. L'atelier est prévu pour le deuxième trimestre de 2025. Le réseau du PPIAF et du SSATP servira également de pont entre les ministères sectoriels en charge des transports urbains et les universités pour promouvoir les résultats.

À l'issue de l'atelier, les équipes finaliseront leurs articles de recherche afin de documenter formellement leurs résultats, en tenant compte des présentations faites et des contributions reçues lors de l'atelier de diffusion. Les versions complètes préliminaires des articles seront ensuite envoyées pour examen au CS et aux pairs. En fonction des commentaires reçus, les équipes finaliseront ensuite les articles de recherche. Il est prévu que les articles soient finalisés à la fin du deuxième trimestre de 2025. Le SSATP aidera les équipes dont les articles de recherche finalisés sont de qualité suffisante pour trouver des **canaux de publication** appropriés.

Le SSATP dirigera en outre la préparation d'un document de **synthèse**. Ce document est destiné, entre autres, à capturer les actes de l'atelier, les résultats de tous les articles de recherche des équipes, ainsi que la structure, l'expérience et l'impact du programme SSAC. Le document de synthèse sera diffusé dans le domaine public par l'intermédiaire du SSATP et des organisations partenaires.

7. Correspondance

Le SSATP s'efforcera de répondre aux questions des équipes potentielles liées à cet appel, y compris les questions sur l'orientation thématique, les villes ou les pays cibles, ou la structure de l'équipe.

Ces questions doivent être envoyées à herrie@mtracs.net avant le vendredi 22 novembre 2024 à 17h (UTC+1). Le texte « SSAC : questions et réponses » doit être utilisé dans la ligne d'objet de l'e-mail.

SSATP publiera ses réponses aux questions sur son site Web et ne fournira pas nécessairement de réponses individuelles par e-mail. Les requêtes qui sont déjà traitées par le contenu de ce document d'appel ne recevront pas de réponses.

Le SSATP ne s'engage pas à examiner ou à fournir des commentaires détaillés sur les ébauches de résumés ou de CV avant la date limite de soumission des propositions.

8. Questions fréquemment posées
